



Démocratie en santé  
& Conférence Régionale  
de la Santé et  
de l'Autonomie

# RAPPORT D'ACTIVITE 2024

## En préambule

Le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 a doté la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) de nouvelles missions. Elle est désormais chargée de rendre un avis sur la politique de réduction des inégalités de santé, la politique des investissements, l'orientations annuelles du FIR et le plan régional santé environnement. Elle est également associée aux travaux d'évaluation des PRS et aux retours d'expérience et d'évaluations sur la gestion de crise. Cette instance majeure de la démocratie en santé a vu sa composition renouvelée le 21 octobre 2021.

La CRSA Grand Est fait partie des instances de la démocratie en santé qui contribuent à la définition et à l'évaluation de la politique régionale de santé mise en œuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). La CRSA Grand Est est un lieu d'expression et de propositions qui traite des besoins de santé en région, des réponses à ces besoins et des actions pour améliorer la santé de la population et développer l'efficacité du dispositif de santé. Elle doit raisonner organisation et prise en charge de la santé à l'échelon de la grande région.

Cette instance de concertation s'organise autour d'une assemblée plénière, d'une commission permanente et de quatre commissions spécialisées appelées à rendre des avis consultatifs en amont des décisions du Directeur Général de l'ARS.



## Sommaire

En préambule.....	p. 2
1. Fonctionnement de la CRSA.....	p. 4
2. Travaux réalisés par la CRSA en 2024.....	p. 6
3. Communication de la CRSA en 2024.....	p. 13
4. Budget de la CRSA en 2024.....	p. 14



## La CRSA Grand Est a mené plusieurs missions au cours de l'année 2024

- 1) Coordination de la CRSA avec les instances de démocratie en santé

---

- 2) Avis de la CRSA sur le zonage masseur-kinésithérapeute

---

- 3) Avis de la CRSA sur le zonage chirurgien-dentiste

---

- 4) Réalisation de deux journées sur l'autodétermination dans les départements du Haut-Rhin et de la Meuse

---

- 5) Réalisation d'une journée régionale intitulée « Bien vieillir à domicile »

---

- 10) Financement d'un appel à projet CRSA démocratie en santé

---

- 11) Publication d'une lettre d'information de la CRSA

---

- 12) Impression et diffusion du guide sur les droits des usagers

---

- 13) Réalisation d'un diagnostic stratégique communication

---

Ce rapport d'activité reflète l'implication de toutes et de tous à travers leur présence et leurs apports dans les différentes commissions spécialisées, la commission permanente et l'assemblée plénière.

### 1. Fonctionnement de la CRSA

En tant que Président de la CRSA, Monsieur Hubert ATTENONT, administrateur à la CARSAT Nord-Est, prend appui sur les travaux de la commission permanente et des 4 commissions spécialisées de la CRSA, dont les Présidents sont :

- ✓ Commission Spécialisée «Organisation des soins» (CSOS) : Monsieur le Dr **Vincent ROYAUX**, Président du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins,

- ✓ Commission Spécialisée « Offre médico-sociale » (CSMS) : Monsieur **Christian MINET**, Président de l'Association d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux du Nord et de l'Est,
- ✓ Commission Spécialisée «Prévention» (CSP) : Madame le Dr **Jeanne MEYER**, Présidente de Promotion Santé Grand Est,
- ✓ Commission Spécialisée «Droits des usagers du système de santé» (CSDU) : Madame **Angèle RATZMANN**, membre de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) du 67.

L'ARS assure le secrétariat, contribue au fonctionnement de la CRSA et inscrit le budget de la CRSA dans celui de l'ARS, le service démocratie en santé est l'interface de l'ARS avec la CRSA. A noter que le secrétariat de chaque commission spécialisée est confié à la direction métier concernée par le domaine.

### **Nombre de réunions tenues en 2024 des différentes formations de la CRSA**

<b>Réunion</b>	<b>Nombre</b>
CRSA plénière	3
Commission Permanente	3
Bureau	5
Bureau élargi aux CTS	1
COFIL Bien vieillir	8
CSOS	14
CSMS	3
CSP	4
CSDU	1

Soit un total de 42 réunions

Le président de la CRSA a présidé plusieurs réunions de la CRSA mais aussi des COFIL permettant la conception de débats publics régionaux et territoriaux (5 réunions de bureau, 1 bureau élargi aux présidents des CTS, 3 séances plénières de la CRSA, 3 commissions permanentes et 8 comités d'organisation du débat public sur le Bien vieillir).

## **2. Travaux réalisés par la CRSA en 2024**

Lieu privilégié de concertation, la CRSA est chargée de participer, par ses avis, à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique régionale de santé.

### **a) Les avis rendus en 2024 sur les zonages des professionnels de santé**

Le zonage permet notamment de déterminer des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante, avec pour objectif de réduire les inégalités en matière de santé, en favorisant une meilleure répartition géographique des professionnels grâce à des aides conventionnelles éligibles sur des territoires identifiés comme en difficulté.

#### **➤ Avis de la CRSA le 10 juillet 2024 sur le zonage conventionnel des chirurgiens-dentistes pour la région Grand Est**

Conformément à l'article R. 1434-42 du Code de la santé publique, la CRSA a été sollicitée pour donner un avis sur la proposition de révision du zonage chirurgien-dentiste.

L'actualisation de la méthodologie du zonage chirurgien-dentiste a été définie par l'arrêté du 20 mars 2024, qui précise notamment la part de la population régionale couverte par chaque type de zone (avec très sous dotée ; sous dotée ; intermédiaire ; très dotée ; non prioritaire) mais également les marges de reclassement conférées aux Agence Régionales de Santé (ARS). La nouvelle méthodologie nationale permet en effet aux ARS de reclasser certains territoires au regard de différents indicateurs : accessibilité potentielle localisée, taux d'affection de longue durée, et taux de couverture de complémentaire santé solidaire.

Les membres de la CSOS ont pris connaissance des éléments suivants :

- L'arrêté méthodologique ministériel du 20 mars 2024,
- La proposition de cartographie du zonage chirurgien-dentiste 2024 résultant des premières concertations,
- Le fichier indiquant le zonage de chaque commune rattachée à un territoire de vie-santé du Grand Est.

La CRSA a émis un avis favorable sur la proposition de révision du zonage chirurgien-dentiste conformément à l'avis rendu par la CSOS.

## ➤ **Avis de la CRSA le 10 juillet 2024 sur le zonage conventionnel des masseurs-kinésithérapeutes pour la région Grand Est**

Conformément à l'article R. 1434-42 du Code de la santé publique, la CRSA a été sollicitée pour donner un avis sur la proposition de révision du zonage masseur-kinésithérapeute.

L'actualisation de la méthodologie du zonage masseur-kinésithérapeutes a été définie par l'arrêté du 20 mars 2024 modifiant l'arrêté du 24 septembre 2018. Cet arrêté précise notamment la part de la population régionale couverte par chaque type de zone (très sous dotée, sous dotée, intermédiaire, non prioritaire) mais également les marges de reclassement conférées aux Agences Régionales de Santé (ARS). La nouvelle méthodologie nationale permet en effet aux ARS de reclasser certains territoires au regard de l'offre et la demande de soins dans chacun des bassins de vie.

Les membres de la CSOS ont pris connaissance des éléments suivants :

- L'arrêté méthodologique ministériel du 20 mars 2024,
- La proposition de cartographie du zonage masseurs-kinésithérapeutes 2024 résultant des premières concertations,
- Le fichier indiquant le zonage de chaque commune rattachée à un bassin de vie / canton-ou-ville du Grand Est.

La CRSA a émis un avis favorable sur la proposition de révision du zonage masseur-kinésithérapeute conformément à l'avis rendu par la CSOS.

### **b) L'appel à projets démocratie sanitaire 2024**

Sur l'enveloppe globale déléguée par l'ARS Grand Est, la CRSA Grand Est propose chaque année un appel à projets pour des actions de recueil de la parole des usagers ainsi que des actions favorisant la participation des citoyens à la démocratie sanitaire et à l'amélioration de leur santé.

En 2024, sur 24 dossiers réceptionnés, 7 dossiers ont été retenus et financés pour un montant global de 86 785 €.

- 1) URILCO 67 : Aider les personnes stomisées ou en voie de l'être à accepter avec confiance ce handicap

---

- 2) Fondation Vincent de Paul / Montigny les Metz : « Mon avis c'est ma vie : donner du sens au CVS »

- 
- 3) Réseau pour l'Autonomie des Personnes en situation de Handicap du Haut-Rhin (RAPH 68) : « Accès aux soins et handicap ? A vous la parole ! »
- 
- 4) ICL Nancy : Intégrer l'expérience patient pour améliorer la qualité de vie des patients et des aidants
- 
- 5) France Assos Santé Grand est : Réalisation d'un clip sur les droits des usagers en Facile à Lire et à Comprendre (FALC)
- 
- 6) Rugby Epernay Champagne : Promouvoir la remise en activité des personnes sédentaires ou atteintes d'une pathologie chronique.
- 
- 7) Association Française des malades et opérés cardiovasculaires (AFDOC) 55 : Accompagner des adhérents/patients ciblés dans leur parcours de soins en leur offrant un temps d'échanges

## Réalisation de débats-publics

- Rencontres départementales sur le Pouvoir d'Agir et l'Autodétermination
  - A Colmar



À la suite des 3 journées dédiées au pouvoir d'agir des personnes en situation de vulnérabilité qui se sont tenues en 2021 dans chaque anté-région intitulées « **C'est ma vie, c'est moi qui choisis !** », la CRSA avec le concours de l'ARS et du CREA (Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité) a décidé de décliner ces rencontres au niveau départemental. Deux journées se sont déroulées en 2024, à Colmar (68) et à Bar-le-Duc (55).

La rencontre qui s'est tenue à Colmar s'adressait aux enfants et adolescents en situation de handicap accompagnés au sein d'un établissement médico-social, aux enfants, adolescents et jeunes majeurs relevant d'une mesure de protection de l'enfance confiés à un établissement d'accueil avec hébergement, aux adultes en situation de handicap accompagnés au sein d'un établissement médico-social. Cette journée était prioritairement destinée aux personnes accompagnées elles-mêmes mais elles étaient également ouvertes aux accompagnants professionnels.

L'objectif était de donner la parole aux personnes concernées, d'élaborer une vision partagée sur leurs souhaits, et les moyens à mettre en œuvre ou à renforcer pour prendre en compte les choix des personnes, de contribuer ainsi à les rendre actrices de leur parcours et de présenter des expériences innovantes et potentiellement inspirantes pour les territoires du Grand Est.

La journée s'est déroulée en sous-groupes la matinée, les participants devaient échanger puis répondre aux trois questions suivantes :

1. Pour nous, choisir sa vie, ça veut dire...

2. Pourquoi, des fois, mon choix n'est pas (assez) respecté ?
3. Comment mieux accompagner les personnes en situation de handicap à faire des choix et les mettre en œuvre ?

L'après-midi était consacrée à des témoignages de personnes directement concernées sur leurs expériences de vie :

- La présentation du projet personnalisé au Bercaïl (Guebwiller) (MECS),
- La gestion des émotions pour pouvoir passer son permis avec le témoignage d'une personne en situation de handicap à Adèle de Glaubitz (Strasbourg),
- Le parcours et l'évolution professionnelle d'une personne en situation de handicap (après s'être inscrite dans une agence d'intérim proposant des postes en entreprise adaptée).

Les 120 personnes qui ont participé à cette journée ont indiqué leur très grande satisfaction, qu'ils soient personnes accompagnées ou professionnels.

#### ○ A Bar-le-Duc

**C'est ma vie,  
c'est moi qui choisis !**

*Cycle de rencontres participatives sur le thème de l'autodétermination,  
organisés dans chaque département de la Région Grand Est  
en 2023 et 2024.*

**Mardi 30 avril 2024 - Meuse (55)**

**Public concerné :**  
Enfants, adolescents «protégés» et jeunes majeurs

Contact : CREA - 03 26 68 35 71 - [accueil@creai-grand-est.fr](mailto:accueil@creai-grand-est.fr)

A Bar-le-Duc, suite à la demande du Conseil Départemental de la Meuse, cette journée a été dédiée aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Le questionnaire bâti initialement pour recueillir le point de vue de chacun avant la journée puis pendant celle-ci dans les ateliers interactifs a été repensé par le CREA pour s'adapter à la population spécifique de ces jeunes, sur deux tranches

d'âge (8-14 ans et 15-21 ans). L'objectif était de donner la parole aux enfants, d'élaborer une vision partagée sur leurs souhaits et de contribuer à les rendre acteurs de leur parcours.

Lors de cette rencontre, la centaine de jeunes présents avec leurs éducateurs ont pu s'exprimer librement.

La journée s'est déroulée en sous-groupes : la matinée avec des ateliers interactifs pour les 51 enfants de 8-14 ans et l'après-midi avec les 26 adolescents et jeunes adultes de 15-21 ans. Trois questions leur ont été posées :

1. Est-ce qu'il y a des choses que les autres choisissent pour moi et que je préférerais choisir moi-même ?
2. Pourquoi, des fois, mon choix n'est pas (assez) respecté ?
3. Qu'est-ce qui pourrait m'aider à décider ce qui est important pour moi ?

Les enfants et les éducateurs se sont exprimés et ont fait part de leur satisfaction d'avoir pu participer à cette rencontre.

Cinq autres journées sont prévues en 2025 dans le format de celle qui s'est tenue à Colmar.

### ➤ La journée-débat « Bien vieillir à domicile »



La CRSA, organisatrice de débats publics sur les thèmes qui touchent à la santé, a fait le choix d'approfondir ce qu'apporte la loi du 8 avril 2024 dont l'objectif est

de bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie lors d'une rencontre régionale qui s'est tenue le 7 octobre 2024.

Dans un contexte où 90% des personnes âgées souhaitent vivre à domicile, cette loi vise à prévenir la perte d'autonomie, lutter contre l'isolement des personnes âgées ou handicapées, mieux signaler les maltraitements et faciliter le travail des aides à domicile. S'ajoutent, également des dispositions concernant les EHPAD et l'habitat inclusif.

Cette journée organisée au Centre Prouvé à Nancy avait pour objectif de nous interroger sur les apports et les innovations de ce texte, sur sa perception par les professionnels du secteur et les personnes concernées. 120 personnes ont participé à l'évènement.

Lors de la matinée, des échanges se sont déroulés autour d'une table ronde avec plusieurs intervenants puis l'ensemble des participants ont été invités à se répartir en 5 ateliers afin de creuser différents thèmes :

- L'atelier 1 relatif à la mise en œuvre du Service Public Départemental de l'Autonomie
- L'atelier 2 traitait des DAC (Dispositif d'Appuis et à la Coordination) et des situations complexes vis-à-vis des aidants
- L'atelier 3 travaillait sur la lutte contre la maltraitance
- L'atelier 4 se penchait sur les services à domicile (SAD), les centres des ressources territoriaux pour personnes âgées (CRT) et les EHPAD hors les murs
- L'atelier 5 était consacré aux échanges de pratiques sur le maintien à domicile

L'après-midi, les intervenants de la table ronde ont commenté et exposé les forces et les faiblesses relevées par les ateliers et l'accompagnement législatif nécessaire pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie.

Ces échanges se sont poursuivis par la présentation d'expériences innovantes :

- Le projet ICOPE68 avec un programme de prévention pour optimiser ses fonctions après 60 ans et permettre un vieillissement en bonne santé,
- La présentation de la maison des aidants par le Collectif Handicap 57
- Le dispositif TECAP pour un accompagnement habitat solidaire et coopératif

- Le dispositif e-Meuse santé

### ➤ **Réalisation d'une vidéo sur la journée Bientraitance**

Suite à la journée Bientraitance « Vieillir à domicile ou en établissement : agir ensemble pour la bientraitance » qui s'est tenue le 7 novembre 2023 au domaine de l'Asnée (54), une vidéo est en cours de réalisation à partir des captations vidéo qui ont été effectuées lors de cette rencontre.

### **3. Communication de la CRSA en 2024**

Au cours de l'année 2024, la CRSA a décidé d'éditer le guide sur les droits des usagers qu'elle avait réalisé en 2022. Une enquête a été adressée aux membres des instances CRSA et CTS pour estimer les besoins et près de 4200 exemplaires ont été imprimés et diffusés.

Comme chaque année, la CRSA a réalisé une lettre d'information figurant sur le site internet de l'ARS : [lien](#)

Par ailleurs, la CRSA a souhaité augmenter sa visibilité auprès des partenaires extérieurs et du grand public en faisant appel à une agence de communication pour définir sa stratégie de communication avec le projet de créer un site internet et d'être présente sur les réseaux sociaux. Cette stratégie sera mise en œuvre en 2025.

En outre, la CRSA s'est doté d'un espace partagé « sharepoint CRSA » permettant à tous les membres de la CRSA d'accéder aux documents (ordre du jour, compte-rendu de réunion, diaporamas, rapports ...) relatifs à chaque commission (séance plénière, commission permanente, commissions spécialisées).

## Budget de la CRSA

**Les crédits FIR « Démocratie Sanitaire » 2024 annoncés par l'ARS s'élevaient à hauteur de 474 800 €.**

Montant total des dépenses réalisées pour l'année 2024 : 248 819 € (hors frais de fonctionnement et de déplacement)

Détails des dépenses réalisées en 2024 :

### **Les projets de la CRSA**

Appel à Projet CRSA	86 785 €
3 <sup>ème</sup> versement pour les « Rencontres Pouvoir d'agir »	80 000 €
Débat public régional sur le Bien vieillir à domicile	60 000 €
Plaquettes CRSA et totes bag	1 552 €
Réalisation de vidéos sur la journée Bientraitance	4 700 €
Captation photos CRSA plénière	740 €
Architecture de communication (mission de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage)	5 040 €
1 lettre d'informations de la CRSA	2 850 €
1 carte de vœux	552 €

### **Les projets des Conseils Territoriaux de Santé (CTS)**

CTS de la Meuse : débat public	4 200 €
CTS du Haut-Rhin : affiches et plaquettes	2 400 €

### Les débats publics ou actions menés par les CTS en 2024

Le CTS de la Meuse a réalisé une journée thématique « Les Troubles du Neurodéveloppement : Parlons-en ! », qui s'est tenu 18 octobre 2024 à la MJC Contre-courant, à Belleville-sur-Meuse.

Le CTS du Haut-Rhin a réalisé une affiche et une plaquette d'information à destination des usagers sur la thématique "Osez parler avec son médecins"  
Les affiches et plaquettes ont été distribuées dans les établissements de santé, chez les professionnels de santé et à la CPAM.

D'octobre à fin novembre 2024, le CTS Moselle a réalisé 5 soirées grand public sur les enjeux de prévention dans différents territoires : Mondelange, Bouzonville, Metz, Sarreguemines, Thionville. Pas de budget sollicité.